

RÉSOLUTION N° 395

**NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc.432(03), « Neuvième rapport du Comité de révision de la vérification »,

CONSIDÉRANT :

Que l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif établit que le Comité doit recevoir et approuver les rapports et les recommandations du Comité de révision de la vérification (CRV),

DÉCIDE :

1. D'approuver le neuvième rapport annuel du CRV.
2. De demander au Directeur général de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le neuvième rapport annuel du CRV.
3. De remercier les membres du CRV pour leur excellent travail.